



ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
NIEDERANVEN

Niederanven, le 11 mars 2020

BS/pag/publication
tél.: 34 11 34 - 41

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil communal, en sa séance du 28 février 2020, a émis un vote positif au sujet du projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du P.A.G. de la commune de Niederanven:

- Partie graphique: Lieu-dit « rue de l'École », Ernster;
- Partie écrite: Article 20.4.

Le dossier en question est déposé à la réception de la mairie du 11 mars 2020 au 10 avril 2020 inclus et pourra être consulté lors des heures d'ouverture par tous les intéressés, conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Le projet en question est également disponible au public sur le site internet www.niederanven.lu.

Une réunion d'information pour la population aura lieu à la mairie à Oberanven, le 18 mars 2020 à 10.00 heures.

Des objections contre ladite délibération sont à adresser par écrit au Collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion endéans le délai du dépôt susmentionné.

Niederanven, date qu'en tête.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
pour extrait conforme,

le bourgmestre,

Raymond WEYDERT



le secrétaire,

Charles JACOBY